



COMPTE-RENDU CHS-CT DU 30/03/2022

Suite au boycott intersyndical du 17/03/22, c'est donc en deuxième convocation que nous avons siégé.

Pour cette première réunion, de la dernière année de vie du CHS-CT, le climat n'était pas au réchauffement, surtout après lecture de notre liminaire.

Le président de séance n'a pas apprécié certains propos tenus dans cette liminaire, nous affirmant que tout était fait pour la santé des agents et pour améliorer leurs conditions de vie au travail.

Nous lui avons simplement rappelé que, malheureusement, la réalité ne colle pas avec le discours et que c'est un constat sans appel.

Après ce premier échange quelque peu tendu, voire houleux, nous avons déroulé l'ordre du jour.

Point situation COVID en ce début d'année à la DDFIP 66 :

	Cas COVID +	Cas Contact
Janvier 2022	36	48
Février 2022	18	42

Les premiers chiffres de Mars comptabilisés par la direction montrent une augmentation de cas.

Cela reflète tout à fait la situation au niveau national. (Santé Publique France)

Un relâchement des gestes barrières et un variant plus contagieux ne peut qu'engendrer une augmentation de cas.

Il est à noter que plus de la moitié des contagions est d'origine intra-familiale.
Nous avons soulevé la problématique de la campagne IR, avec l'afflux d'usagers dans les CFP.

La direction se réserve le droit, si besoin est, de remettre les jauges à l'accueil.
Nous avons approuvé cette décision en souhaitant ne pas avoir besoin de l'appliquer.

Il est bon de rappeler qu'il est de la responsabilité de chacun de respecter au mieux les gestes barrières.

Toujours sur le plan médical, notre Médecin du travail étant indisponible, il est remplacé par des confrères officiant dans la région Occitanie. Ces derniers interviendront essentiellement dans les situations d'urgences.

De part ce fait, les visites médicales annuelle obligatoires pour certaines catégories de personnel ne sont pas effectuées.

Quid si un agent, a un accident durant ses missions diverses et variées ?

En effet, l'exercice de certaines missions est subordonné à un avis médical rendant l'agent apte ou pas, à exercer son métier.

Est-il responsable de cet état de fait ?

Nous avons demandé la position de notre direction sur les responsabilités, afin d'enlever toute ambiguïté.

Réponse : En aucun cas l'agent ne doit être pénalisé, la direction prendra toutes ses responsabilités au regard de la situation.

C'est un manquement de notre administration de ne pas avoir assez de médecins pour assurer le suivi des personnels. Dont acte.

Au sujet des fiches de signalement, Solidaires Finances a demandé une nouvelle fois que ces dernières soient diffusées au fil de l'eau aux acteurs du CHS-CT. Ceci nous permet d'intervenir plus rapidement et de mettre en place une action.

De plus, il est impératif que les suites données par l'administration (quelqu'en soient les circonstances) soient communiquées aux victimes.

Concernant la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2022, Solidaires Finances a demandé à la DDFIP 66, comment elle comptait la mettre en application.

Réponse : La direction s'engage à associer le plus en amont possible les membres du CHS-CT, et les agents, qui subissent de plein fouet le NRP avec toutes les problématiques de restructuration, fusion et réorganisation. Le climat actuel est fortement anxiogène pour les personnels impactés.

Solidaires Finances souhaite vivement que ces paroles ne soient pas volatiles et nous attendons des actes... Encore et toujours...

À ce propos, un Groupe de Travail immobilier est programmé le 25 avril prochain, nous jugerons à ce moment-là si notre direction tient ses promesses.

D'autres GT sont prévus avec les agents dont les services sont bouleversés, afin de leur apporter une plus grande visibilité sur leur devenir.

Affaire à suivre.

Bilan social : Cet outil, fort intéressant, met en lumière 5 items : Effectifs, Carrière, Formation, Diversité et Conditions de vie au travail.

Il permet d'avoir une vision globale sur la DDFIP 66 et son fonctionnement.

Néanmoins, il a besoin d'être étoffé, peaufiné dans l'avenir, mais il a quand même le mérite d'exister.

Visites d'une délégation du CHS-CT programmées ce deuxième trimestre sur les sites suivants : Paierie départementale le 21 avril, Thuir le 12 mai et Prades le 14 juin.

Budget : Enveloppe de 107 000 € environ, à répartir sur les 2 directions (DDFIP 66 et Douanes 66/11)

Cette année encore, le CHS-CT met en place un certain nombre de formations diverses et variées (Ex :manquement d'extincteur, gestes premier secours, méthode et outils de relaxation, gestion du stress, et bien d'autres encore).

À ce propos, nous ne pouvons que vous encourager à participer à ces stages.

Sachez que c'est la dernière année de vie du CHS-CT avec son budget.

Dans l'avenir, nul ne sait si ces formations seront reconduites, donc profitez-en maintenant, après il sera trop tard.

À ce jour la moitié environ du budget a été engagé.

Prochain CHS-CT le 28 juin.

Toute l'équipe de Solidaires Finances se tient à votre disposition pour vous aider à améliorer vos conditions de vie au travail.